

Commande publique

Décision n° 2024-336

Objet : Marché public de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place des Ailantes et de ses accès

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 09 juillet 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4106600), publié sur le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre de la société BATT est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la place des Ailantes et de ses accès (n°24TV04) avec la société BATT dont le siège est situé au 16 avenue Carnot 91300 MASSY, pour un montant total de 65 751,74 € HT comprenant :

- une mission de base (AVP à AOR) pour un montant de 58 187,38 € HT,
- une tranche optionnelle n°1 pour un montant de 2 909,37 € HT,
- une tranche optionnelle n°2 pour un montant de 4 654,99 € HT.

PRECISE que le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de sa date de notification.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 4 novembre 2024





Philippe LAURENT